

**PROCES-VERBAL N°2
DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
14 MAI 2009**

Présents :

Monsieur Gauthier MOREUIL, Président de la CAS
Messieurs Serge ELOI, Personnalité qualifiée Volley-Ball
Joseph BRONDE, Représentant des Agents Sportifs
Clément GOURDIN, Personnalité qualifiée Juridique
Christophe HAFFNER, Représentant des Entraîneurs

Assistent :

Mademoiselle Florence BLANCHARD, Juriste FFVB conviée par le Président de la CAS

Excusés :

Mademoiselle Lisa SINANIAN, Représentante du CNOSF (suppléante)
Messieurs Serge RAINERI, Représentant des Sociétés Sportives
Jean-Charles MONNERAYE, Représentant des Sportifs (suppléant)
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV
Francis CARMONA, Représentant de l'ANPE de Choisy-le-Roi
Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique National
Jean-Pierre KARAQUILLO, Représentant du CNOSF

Date de rédaction : 07/01/2009
Date d'approbation : Adopté
Date de diffusion : /
Auteur : Gauthier MOREUIL

Ordre du jour :

			PAGES
1		EXAMEN DES AGENTS SPORTIFS SESSION 2009 : RESULTATS	3
2		ETUDE DES DEUX DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'AGENT SPORTIF FFVB	3
3		POINT SUR LES COURRIERS ENVOYES AUX AGENTS NON LICENCIES	4
4		QUESTIONS DIVERSES	4

Le Président
Gauthier MOREUIL

Date de rédaction : 15/05/2009
Date d'approbation : Adopté
Date de diffusion : /
Auteur : Gauthier MOREUIL

Le Président désigne Monsieur Christophe HAFFNER comme Secrétaire de Séance.

Plus de la moitié des membres de la Commission étant présents, celle-ci peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, lequel était joint aux convocations ce dont la Commission lui donne acte.

1. EXAMEN DES AGENTS SPORTIS SESSION 2009 : RESULTATS

Le Président rappelle la composition du jury d'examen chargé de la correction des épreuves : Messieurs ALORO et CHATEAU ainsi que lui-même en sa qualité de Président de la Commission.

Quatre candidats se sont présentés à l'examen : trois personnes physiques et une personne morale.

Seulement un candidat a passé les deux épreuves, les trois autres n'ayant passé que l'épreuve générale ou l'épreuve spécifique.

Sur ces quatre candidats, trois ont réussi l'examen dont la personne morale.

Les résultats ont été transmis au Comité Directeur de la FFVB qui a décidé de délivrer la licence d'agent sportif à ces trois candidats.

La Commission se réjouit de ces résultats qui font passer le nombre d'agents sportifs licenciés FFVB de 4 à 7.

La Commission souhaite que des courriers soient envoyés afin d'informer les clubs de Pro et de N1 de la nouvelle liste de agents sportifs licenciés FFVB.

Florence BLANCHARD informe la Commission que deux des futurs agents sportifs FFVB ont des difficultés pour obtenir une attestation de souscription de police d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

2. ETUDE DES DEUX DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'AGENT SPORTIF FFVB

Deux demandes de renouvellement de licence ont été adressées à la Commission.

2.1 Etude de la demande de M. SOUBEYRE

La Commission prend connaissance du bilan d'activité et de la liste des mandats signés par M. SOUBEYRE.

Après étude, la Commission décide de donner un avis positif à cette demande de renouvellement.

2.2 Etude de la demande de M. MATISAJEVIC

La Commission prend connaissance de la liste des mandats signés par M. MATISAJEVIC.

Après étude, la Commission décide de donner un avis positif à cette demande de renouvellement mais souhaiterait avoir des informations complémentaires sur l'activité de cet agent en 2006 et 2007. Un courrier à l'attention de M. MATISAJEVIC sera rédigé dans ce sens.

La Commission décide de mettre en place un modèle de bilan d'activité pour aider les agents dans leur demande de renouvellement de licence d'agent sportif FFVB.

Date de rédaction : 15/05/2009

Date d'approbation : Adopté

Date de diffusion : /

Auteur : Gauthier MOREUIL

3. POINT SUR LES COURRIERS ENVOYES AUX AGENTS NON LICENCIES

Les courriers co-signés FFVB/LVN destinés aux clubs professionnels de la LNV (en copie aux clubs de N1), aux joueurs et entraîneurs professionnels de la LNV (sous couvert des clubs) ont été envoyés en janvier 2009.

Quelques retours sont à noter au niveau des clubs.

Il semblerait que les courriers destinés aux joueurs et aux entraîneurs n'aient pas été distribués par les clubs.

Pour que ces courriers puissent être dorénavant adressés directement aux intéressés, la Commission souhaiterait demander la liste de adresses mails des joueurs et des entraîneurs à la LNV ou directement aux clubs par courrier.

Les courriers adressés aux agents étrangers non licenciés ont également été envoyés et ont suscité d'importantes réactions des intéressés ainsi que de la CEV.

La Commission se félicite de ces réactions et souhaiterait qu'un courrier soit adressé aux agents communautaires pour les informer de la procédure de demande d'équivalence.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le projet de loi relatif aux agents sportifs n'est toujours pas adopté.

L'Ordre des Avocats de Paris n'est d'ailleurs pas d'accord avec ce projet de loi, qui prévoit d'exclure la profession de la possibilité d'obtenir une licence d'agent.

La prochaine Commission est fixée au début de la saison prochaine. La Commission devra élaborer son budget pour la saison 2009/2010. La mise en place d'un modèle de bilan d'activité et des critères d'équivalence seront également à l'ordre du jour de cette réunion.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

Le Secrétaire de Séance,
Christophe HAFFNER

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 15/05/2009
Date d'approbation : Adopté
Date de diffusion : /
Auteur : Gauthier MOREUIL